

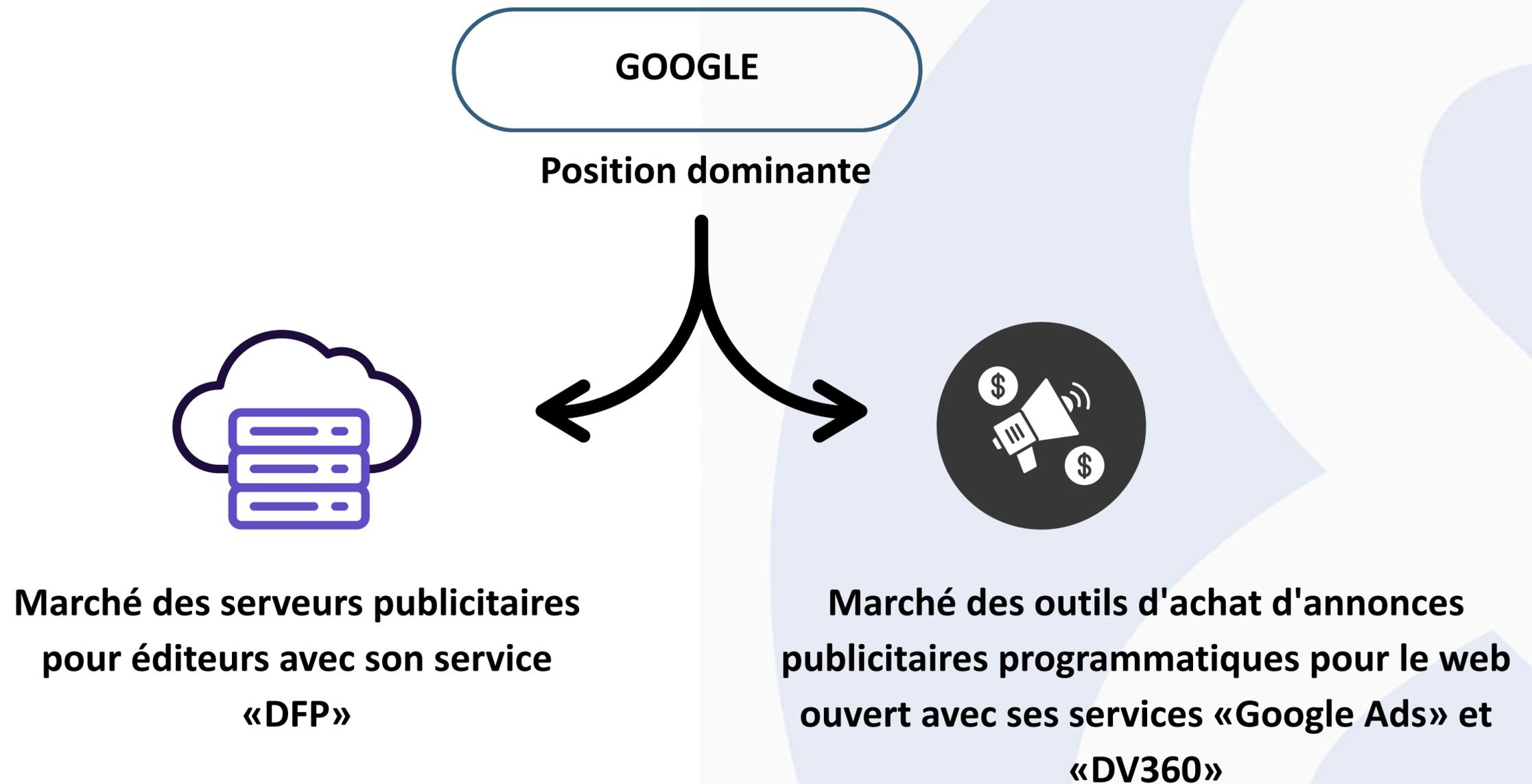


GOOGLE, SANCTIONNÉ POUR ABUS DE POSITION DOMINANTE DANS LE SECTEUR DES TECHNOLOGIES PUBLICITAIRES

Commission européenne, AT.40670



RAPPEL DES FAITS



RAPPEL DES FAITS



2014 → Aujourd'hui

Google **favorisait sa propre bourse d'annonces publicitaires (AdX)** via son serveur DFP : AdX recevait à l'avance le montant des meilleures offres concurrentes, ce qui lui permettait de les battre systématiquement lors des enchères.

Google **orientait Google Ads et DV360 vers sa propre bourse (AdX)** : ces outils soumettaient surtout des offres sur AdX et évitaient les bourses concurrentes, rendant AdX beaucoup plus attractif que les autres.

RAPPEL DES FAITS



Ces comportements avaient pour but de conférer intentionnellement à AdX un **avantage concurrentiel**.

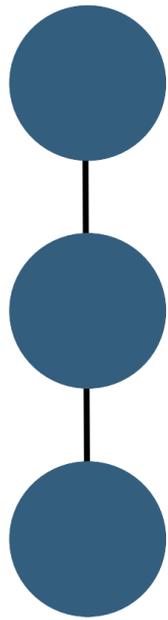
Ils ont pu **évincer** les bourses d'annonces publicitaires **concurrentes** d'AdX.

Ils ont **renforcé le rôle central d'AdX** dans la chaîne de fourniture « adtech ».

Ils ont accru la capacité de Google à facturer des **frais élevés** pour son service.



DÉCISION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE



Mettre fin aux pratiques d'autopréférence

Mettre fin à ses conflits d'intérêts dans toute la chaîne "adtech"

Présenter sous 60 jours les mesures correctives qu'il compte appliquer.

= 2,95 MILLIARDS €



Selon la Commission, seule la cession par Google d'une partie de ses services permettrait de remédier à la situation de conflits d'intérêts inhérents.

M E R C I P O U R V O T R E A T T E N T I O N !



Loi & Stratégies
NICOLAS GENTY - AVOCATS

15, rue du Louvre - 75 001 Paris

31, rue Faidherbe - 59 000 Lille

E-mail : welcome@loietstrategies.com

www.loietstrategies.com